

Visio-conférence avec M. Blanquer-Ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse et les élus lycéens

Mardi 27 novembre 2019

Au rectorat de Reims

Thème de la visioconférence: le contrôle continu au baccalauréat.

Personnes présentes : Pol Colin, élu au CAVL et CNVL au lycée Jean Talon de Chalons en Champagne , Lucas Dehas élu au CAVL au lycée général Jean Jaurès de Reims. Madame Najat Elomri, DAVLC, Monsieur Jacques-Emmanuel Daugé, IA-IPR EVS, Monsieur Lemaître Bertrand, IA IPR STI et référent développement durable et Monsieur Saliege IA IPR Histoire Géographie.

Début de la visioconférence : 16h30

1 – Les objectifs de la réforme :

Monsieur le ministre de l'éducation et de la jeunesse a commencé la visio-conférence en rappelant les principales raisons de la réforme du baccalauréat et en particulier celles liées au contrôle continu. Deux objectifs majeurs guident cette réforme : objectivité et simplicité. Le trop grand nombre d'élèves en échec dans l'enseignement supérieur légitime cette réforme, attendue depuis des années. Le contrôle continu permet aux élèves de répartir leur stress et leur effort, de travailler en continu et de se préparer régulièrement et pour les enseignants d'adopter une progression pédagogique commune.

2 – La communication autour de la réforme :

Le ministre a indiqué qu'il était preneur des idées des élus lycéens concernant la communication sur la réforme et que le délégué national à la vie lycéenne serait associé à un travail de communication plus large. Des brochures « réussir son baccalauréat en 2021 », le site horizons2021.fr et quandjepasselebac.education.fr sont déjà à la disposition des élèves. Le calendrier des épreuves communes est publié dans ces brochures et sur ces sites internet. Les enseignants sont informés via une newsletter hebdomadaire.

3 – Les questions liées au contrôle continu :

La banque de sujets pour les épreuves communes sera composée d'un nombre conséquent de sujets. Dès qu'un sujet aura été trop choisi, il sera retiré. Quelques jours avant ces épreuves, les enseignants réunis par discipline choisiront plusieurs sujets et c'est le chef d'établissement qui choisira le sujet retenu pour l'épreuve.

Concernant la correction des copies dans le contrôle continu, Monsieur le ministre a rappelé que les copies seront anonymes, qu'un professeur ne corrigera jamais les copies de ses élèves. Pour éviter toute différence de traitement, des statistiques par sujet et par correcteur seront établies, à l'issue des

commissions d'harmonisation. Les copies seront mises en ligne corrigées et annotées dès le lendemain des commissions d'harmonisation.

Un rattrapage aux épreuves communes sera prévu pour chaque épreuve lorsque les absences des candidats seront dûment justifiées.

L'usage de la calculatrice aux épreuves communes et aux épreuves finales se fera uniquement en mode examen.

Le texte définissant les épreuves écrites et orales de français sera prochainement publié. Celui définissant précisément l'épreuve du grand oral sera publié avant les vacances de Noël, c'est-à-dire un an et demi avant son entrée en vigueur. Cette épreuve sera adossée aux spécialités et permettra aux candidats d'avoir un échange avec le jury sur ses spécialités mais aussi sur ses projets et ses activités extra-scolaires.

Les moyennes obtenues aux options facultatives et à la discipline non-linguistique en classe européenne seront comptabilisées dans le cadre des 10 % dédiés aux bulletins scolaires. Seuls le latin et le grec permettront d'obtenir des points supplémentaires.

Les élèves qui souhaiteraient suivre l'enseignement de mathématiques complémentaires en terminale alors qu'ils n'ont pas choisi l'enseignement de spécialité mathématiques pourront le faire.

Des recommandations concernant l'organisation des conseils de classe seront publiées prochainement.

Concernant la question du redoublement, la circulaire du 18 juillet 2019 précise, à travers des dispositions transitoires, dans quelles conditions les redoublants peuvent conserver leurs notes, après avoir échoué au baccalauréat 2020.

4 – La liaison lycée/université :

Cette réforme permet une meilleure liaison entre le lycée et l'université. En effet, les attendus des universités sont désormais connus par les élèves de terminale grâce à Parcoursup, ces attendus sont de plus en plus précis et explicites pour les élèves et de plus en plus en cohérence avec les enseignements de spécialité. Comme l'an dernier, les élèves de terminale disposeront de presque trois mois, à partir du 20 décembre, pour découvrir toutes les formations recensées sur Parcoursup.

5- La réforme de la voie professionnelle :

L'objectif principal de la réforme de la voie professionnelle est de « remuscler » cette voie, notamment grâce à la co-intervention. Désormais, l'enseignement général dans la voie professionnelle a plus de substance.

Un accord sera prochainement signé avec le ministère de la culture afin de permettre aux élèves de lycées professionnels d'avoir davantage accès à la culture.

Fin de la visioconférence : 18h30

Najat ELOMRI

Déléguée Académique Vie Lycéenne et Collégienne